



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pommes

Question écrite n° 11208

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'inquiétude suscitée par les importations importantes de pommes en provenance de l'hémisphère Sud et destinées aux pays de la CEE. Elle lui demande quelles mesures il envisage pour limiter ces entrées sur la CEE et favoriser la préférence communautaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La croissance très significative des importations communautaires de pommes en provenance, notamment, de l'hémisphère Sud, pose un problème important pour l'équilibre de ce secteur de production en France. Ces sujets de politique commerciale relèvent de la compétence communautaire et s'inscrivent dans les engagements européens au GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Afin d'obtenir que la Communauté prenne les mesures indispensables de surveillance et d'encadrement de ces importations, le ministre de l'agriculture et de la forêt est déjà intervenu au conseil des ministres européens de l'agriculture et auprès du commissaire européen chargé des questions agricoles. Les mesures annoncées par la Communauté, qui a fait état d'engagements de modération des exportateurs de l'hémisphère Sud pour ne pas dépasser le chiffre de 580 000 tonnes sur la campagne, constituent un dispositif qui n'est pas satisfaisant pour le ministre de l'agriculture et de la forêt : la limite fixée apparaît en effet trop élevée, et le mécanisme de suivi mis en place par la Communauté - surveillance douanière centralisée toutes les semaines à Bruxelles - insuffisant. Le ministre de l'agriculture et de la forêt demande en effet que la limitation des importations soit plus stricte, fondée sur les paramètres de la campagne et empêchant notamment le recouvrement du début de la campagne européenne par les fins de destockage de l'hémisphère Sud. Ces actions seront poursuivies avec détermination pour résoudre ce problème qui apparaît déterminant pour l'avenir de la production française. Par ailleurs, afin de renforcer la compétitivité de la filière française, les actions de modernisation menées avec le concours de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (Oniflhor) ont été récemment renforcées.

Données clés

Auteur : [Mme Dieulangard Marie-Madeleine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11208

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1426